

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 112

Rubrik: Feuille officielle suisse du commerce

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications de l'ACSR.

Dans son assemblée générale du 29 avril 1942, à laquelle 111 membres étaient présents ou représentés, l'ACSR., après avoir honoré en se levant la mémoire d'un membre qu'elle venait de perdre, M. Menthonnex, a procédé à la liquidation d'un Ordre du jour volumineux. Elle prit acte avec regret de la démission de M. le Dr. Brum qui quitte le Comité après une longue et désintéressée activité dont l'assemblée a tenu à le remercier. Celle-ci a fait appel pour le remplacer à M. Allenbach et M. Mayor de Sion fut désigné comme nouveau membre du Comité après que M. Rouvenaz se fut spontanément désisté pour faire une place à un représentant du Valais. MM. Moser et R. Gammeter (Vevey et Neuchâtel) furent désignés comme suppléants. Par délégation de l'assemblée, nos Commissions interprofessionnelles seront constituées comme suit: *Commission arbitrale*: MM. Lavanchy et Allenbach, et comme suppléants MM. Torriani et Augsburger; *Commission paritaire*: MM. Louvriot, Torriani et Augsburger, et comme suppléants MM. Allenbach et Mayor.

Quant aux vérificateurs des comptes, l'assemblée a fait appel à MM. Hoffmann et Glass avec M. Dillon en qualité de suppléant.

Le problème du Ciné Journal Suisse a fait l'objet d'une longue discussion: les poursuites engagées contre nos membres et la convocation d'un certain nombre d'entre eux au Parquet de Genève, survenues juste avant cette assemblée, en lieu et place d'une réponse que l'ACSR. attendait vainement à ses dernières lettres, n'ont fait que raidir la volonté des participants qui ont vu dans cette tentative d'intimidation l'aveu des irrégularités des réclamations dont ils sont l'objet. A l'unanimité moins deux voix, l'assemblée a maintenu sa décision du 18 septembre 1941 invitant les membres à refuser le paiement d'un abonnement, tout en continuant à projeter le CJS. s'il leur est envoyé. Malgré la proposition qui est faite par un membre de se désintéresser de la Chambre du cinéma, l'assemblée ne se rallie pas à cette suggestion, si sceptique soit-elle sur l'utilité du travail de cette Chambre, désireuse qu'elle est d'éviter toute apparence d'obstruction à une entreprise que l'on a placée sous le signe de l'intérêt national.

En début d'assemblée, et par un vote unanimement applaudi, M. Ed. Martin a été prié de conserver une présidence dont la fermeté et la franchise sont plus que jamais nécessaires dans les circonstances actuelles.

Les séances subséquentes du Comité ont eu à examiner des projets de cinémas permanents, notamment aux Ponts-de-Martel et

à Villars; le Comité a pris acte avec satisfaction de la solution amiable intervenue à Vallorbe. Les Cinémas Capitole et Orient à Brigue ont été repris par M. Jean Renaud déjà détenteur de celui de Château-d'Oex. C'est M. Marmonier qui, avec la collaboration de MM. Glass et Allenbach et sous le nom de deux sociétés nouvellement créées, dirige depuis le printemps l'exploitation des cinémas Capitole à Lausanne et Rialto à Genève.

Dans un Bureau commun du 8 avril 1942, l'ACSR. et la SLV. avaient discuté des questions et des intérêts qui leur sont communs, et l'ACSR. espère voir incessamment survenir la modification de la raison sociale de la SLV. dont la désignation notamment d'« Association cinématographique suisse » continue à provoquer tant de confusions et de malentendus.

Le 16 juillet, un Bureau commun tenu avec l'ALS. a enfin approuvé et signé une convention relative au Tarif de la publicité des films; cette séance, tout en liquidant certains cas particuliers, a confirmé le bon esprit de collaboration qui doit inspirer nos relations et celles de nos membres et le respect de nos conventions, qu'il s'agisse du contrôle des recettes au pourcentage, de la transmission des listes de films par les loueurs, de la conciliation des conflits survenant sur le louage des films, etc.

Quant au CJS., on sait déjà que les demandes de mainlevée d'opposition formulées par lui contre certains de nos membres à Genève, Chaux-de-Fonds et Fribourg, ont été rejetées aux frais et dépens du CJS. — Une première consultation juridique est venue confirmer sur la plupart des points le bienfondé de notre manière de voir, et nous attendons les résultats d'une seconde consultation qui, nous ne pouvons guère en douter, confirmera la première. Aussi notre Comité a-t-il été abordé par une délégation du CJS. en vue d'examiner la possibilité d'une solution amiable et pratique qui nous procurerait les assurances de limitation de chiffres et de durée dont nous avons dès le début fait la condition d'une telle entente. Le moment venu, nos membres seront informés du résultat de ces discussions et seront s'il y a lieu appelés à émettre leur vote à son sujet.

L'ALS. a bien voulu envisager de faire paraître à l'avenir en français également dans le Film Suisse ses communications intéressantes nos membres.

Signalons en terminant l'organisation survenue ce printemps d'un Groupement valaisan très actif groupant toutes les salles du Valais, et dont le secrétariat est assuré par M. A. Darbellay à Martigny.

Feuille officielle suisse du commerce

Vaud.

4 août 1942.

Ciné-Studios S. à r. l., à Lausanne. Par acte authentique et statuts du 1^{er} août 1942, il a été constitué sous la raison sociale ci-dessus une *société à responsabilité limitée*. La société a pour but: a) l'aménagement, éventuellement la construction, de studios cinématographiques et leur location à toutes entreprises de production de films et, dans l'avenir, de télévision; b) la synchronisation et le doublage de films; c) la participation éventuelle à des productions de films. La société pourra en outre s'intéresser à toutes opérations commerciales, financières, immobilières ou industrielles en cor-

rélation avec les buts ci-dessus. Le capital est de 20.000 fr., divisé en 5 parts sociales de 1000 fr. chacune, et 3 parts sociales de 5000 fr. chacune, réparties comme suit: Joseph Pizzera, d'Italie, à Colombier (Neuchâtel); Frédéric Ruegg, dit Surville, de Wila (Zurich); Robert Hediger, de Neuchâtel; Fred Schmid, de Zurich, et Marcel Diserens, de Savigny (Vaud), les 4 à Lausanne, sont chacun propriétaire d'une part de fr. 1000.—, libérée en espèces. Albert Chenevier, de Lausanne; Marcel Meylan, du Lieu (Vaud), les 2 à Lausanne, et Louis Dubois, du Locle, à Genève, sont chacun propriétaires d'une part de 5000 fr., libérée en apports. Les associés Albert Che-

nevier, Louis Dubois et Marcel Meylan font apport à la société du matériel, des appareils et installations énumérés dans un inventaire au 31 juillet 1942. Cet apport, d'une valeur de 17.780 fr., est estimé et accepté pour la somme de 15.000 fr. en contre-partie de laquelle chacun des 3 associés susnommés reçoit une part sociale de 5000 fr., entièrement libérée. Le capital social est donc libéré par 15.000 fr. en apports et 5000 fr. en espèces. Les publications ont lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce. Ont été désignés comme gérants: Marcel Diserens, de Savigny (Vaud); Albert Chenevier, de Lausanne, et Frédéric Ruegg, de Wila (Zurich), les 3 à Lausanne. La société est engagée par la signature de Marcel Diserens signant collectivement avec Albert Chenevier ou Frédéric Ruegg. Bureau: La Sallaz-sur-Lausanne, dans les locaux de la société.